



• RETRAITE • PRÉVOYANCE • SANTÉ • ÉPARGNE

CCPMA PREVOYANCE
Direction déléguée des services aux clients
Téléphone : 01.71.21.19.19
Mail : prevoyance@groupagricar.com

SAS FRANCOIS PARENT
MAISON PARENT GROS
1 PLACE DE L EUROPE

21630 POMMARD

Code client : 2100112

Paris, le 19 juillet 2018

Objet : Adhésion à l'OCIRP

Monsieur le Directeur,

Nous accusons réception de votre contrat d'adhésion à la garantie OCIRP EDUCATION 26 , destinée au personnel CADRE de votre entreprise.

Comme convenu, ce contrat prend effet au 1er avril 2018, au taux contractuel de 0,61% TA-TB et au taux appelé de 0,43% TA-TB.

Vous trouverez accompagné de ce courrier, le bordereau d'appel de cotisations du 2ème trimestre 2018.

Nous vous invitons à affilier à cette garantie tout nouveau salarié appartenant à la catégorie concernée.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Votre conseiller Agrica



OCIRP
unis par excellence

Institution n° : _____ Bulletin n° : _____ Annexe n° : _____

OCIRPÉDUCATION.26

17 rue de Marignan - CS 50 003 - 75008 Paris
Téléphone : 01 44 56 22 56 - www.ocirp.fr

ANNEXE AU BULLETIN D'ADHÉSION

Définition des garanties

Orphelin(s) du participant

Préambule : les rentes sont versées sans condition jusqu'à 26 ans. Trois formules sont proposées.

Rente éducation première formule

- de 8 à 16 % du salaire jusqu'au 16^e anniversaire ;
- de 12 à 24 % du salaire du 16^e au 26^e anniversaire.

Rente éducation deuxième formule

de 10 à 20 % du salaire jusqu'au 26^e anniversaire.

Rente éducation troisième formule

- de 6 à 12 % du salaire jusqu'au 12^e anniversaire ;
 - de 9 à 18 % du salaire du 12^e au 18^e anniversaire ;
 - de 12 à 24 % du salaire du 18^e au 26^e anniversaire.
- Possibilité de prolongation de la (des) rente(s) jusqu'à 28 ans avec majoration du taux de cotisation contractuel.

Orphelin(s) des deux parents

Doublement du montant de la (des) rente(s).

Options modulables

Capital personne désignée : de 25 à 100 % du salaire selon le taux de cotisation appelé supplémentaire.

Allocation pré-décès du conjoint versée sur deux ans : de 25 à 100 % du salaire selon le taux de cotisation appelé supplémentaire.

Taux de cotisation total

Taux de cotisation de la formule choisie (avec ou sans prolongation de la rente) auquel s'ajoute le cas échéant celui d'option(s).

Précisions

- Les prestations sont exprimées en pourcentage du salaire annuel brut du participant soumis à cotisation OCIRP pour l'année civile précédant le décès.
- Les rentes sont versées jusqu'à 26 ans sans condition.
- Après 26 ans, le prolongement du versement des rentes jusqu'à 28 ans est soumis notamment à des conditions de poursuite d'études, ou de recherche d'un premier emploi.
- La rente devient viagère si l'enfant est invalide avant 26 ans.
- L'option capital de substitution est destinée aux salariés sans enfants.
- Taux de cotisation identique sur toutes les tranches de salaire (TA, TB, et éventuellement TC).

Conditions particulières de l'adhésion (exprimées en pourcentage)

OCIRPÉDUCATION.26 première formule				
OCIRPÉDUCATION.26 VERSEE JUSQU'À 26 ANS	Taux de cotisation contractuel standard	0,37	0,56	0,74
	Rente éducation jusqu'à 16 ans	8	12	16
	Rente éducation de 16 à 26 ans	12	18	24
OCIRPÉDUCATION.26 deuxième formule				
OCIRPÉDUCATION.26 VERSEE JUSQU'À 26 ANS	Taux de cotisation contractuel standard	0,37	0,56	0,74
	Rente éducation jusqu'à 26 ans	10	15	20
	OCIRPÉDUCATION.26 troisième formule			
OCIRPÉDUCATION.26 VERSEE JUSQU'À 26 ANS	Taux de cotisation contractuel standard	0,37	0,61	0,74
	Rente éducation jusqu'à 12 ans	6	10	12
	Rente éducation de 12 à 18 ans	9	15	18
	Rente éducation de 18 à 26 ans	12	20	24

OCIRPÉDUCATION.26 première formule				
OCIRPÉDUCATION.26 VERSEE JUSQU'À 28 ANS	Taux de cotisation contractuel standard	0,39	0,59	0,79
	Rente éducation jusqu'à 16 ans	8	12	16
	Rente éducation de 16 à 28 ans	12	18	24
OCIRPÉDUCATION.26 deuxième formule				
OCIRPÉDUCATION.26 VERSEE JUSQU'À 28 ANS	Taux de cotisation contractuel standard	0,39	0,59	0,78
	Rente éducation jusqu'à 28 ans	10	15	20
	OCIRPÉDUCATION.26 troisième formule			
OCIRPÉDUCATION.26 VERSEE JUSQU'À 28 ANS	Taux de cotisation contractuel standard	0,40	0,65	0,79
	Rente éducation jusqu'à 12 ans	6	10	12
	Rente éducation de 12 à 18 ans	9	15	18
	Rente éducation de 18 à 28 ans	12	20	24

OPTIONS	Allocation pré-décès du conjoint				
	■	■	■	■	■ Autres conditions
Taux contractuel supplémentaire	0,05	0,10	0,15	0,20	
Allocation pré-décès du conjoint	25	50	75	100	
OPTIONS	Capital personne désignée				
	■	■	■	■	■ Autres conditions
	Taux contractuel supplémentaire	0,02	0,04	0,06	0,08
Capital personne désignée	25	50	75	100	

Taux de cotisation	TA-TB	TC ⁽¹⁾
Total des taux contractuels	0,61	

1. La cotisation Tranche C est possible sur demande auprès de l'Union-OCIRP.

Effectif	Cadre	Non-cadre	Autre
Nombre	1		

Les garanties sont accordées moyennant le paiement de la cotisation contractuelle choisie dans les tableaux ci-dessus. Actuellement, les résultats du régime rente éducation permettent de n'appeler cette cotisation qu'à hauteur de 70 % (sauf options modulables). Il est expressément convenu que, dans la limite de 100 % du taux contractuel, le Conseil d'administration de l'OCIRP peut modifier ce taux appelé, sauf disposition contractuelle spécifique.

Pour l'entreprise

Dénomination ou raison sociale de l'entreprise : **SAS FRANÇOIS PARENT**
Fait à : **« MAISON PARENT-GROS »**
Le : **11/11/18** 1 Place de l'Europe - 21630 Pommard
Signature du représentant légal : *[Signature]*
Tél : 03 80 22 61 85
SIRET : 420 425 969 00029
T.V.A. FR 14 420 425 969

Pour l'OCIRP

Institution agissant pour le compte de l'OCIRP dont elle est membre.
Fait à : _____
Le : _____
Date d'effet de l'adhésion : _____
Signature : _____

Cachet de l'institution



• RETRAITE • PRÉVOYANCE • SANTÉ • ÉPARGNE

CCPMA PREVOYANCE
 Direction Déléguée des Services aux Clients
 Téléphone : 01.71.21.19.19
 Mail : prevoyance@groupagric.com

SAS FRANCOIS PARENT
 MAISON PARENT GROS
 1 PLACE DE L EUROPE
 21630 POMMARD

Code client : 2100112

Paris, le 19 juillet 2018

Objet : BORDEREAU D'APPEL DE COTISATIONS DU 2EME TRIMESTRE 2018

N° SIRET : 42042596900029
 Adhérent : SAS FRANCOIS PARENT
 N° d'émission : 201802
 Période : 01/04/2018 au 30/06/2018

Cotisations à régler avant le : 15/08/2018
 (tout retard fera l'objet d'une majoration).

Si vous n'avez pas occupé de personnel durant la période considérée :	NATURE DES COTISATIONS	NB DE SALARIES	MASSES SALARIALES	TAUX OU COUT UNITAIRE	MONTANT DES COTISATIONS
J'ai cessé totalement mon activité à compter du :	Prévoyance Cadre TA Prévoyance Cadre TB			0,43%	
Je continue mon activité sans personnel depuis le :				0,43%	
autre motif à préciser :					
MONTANT GLOBAL DES COTISATIONS					
VOUS PAYEZ PAR CHEQUE					

Nous vous remercions de joindre au présent document un chèque bancaire à l'ordre d'AGRICA GESTION.

Date et signature de l'entreprise :

GROUPE AGRICA

21 rue de la Bienfaisance
 75382 Paris cedex 08

tél. 01 71 21 00 00
 fax 01 71 21 00 01

www.groupagric.com

GIE AGRICA GESTION - RCS Paris 493 373 682